



European Committee
of the Regions

Briefing pour la conférence conjointe organisée par le Comité économique et social européen (CESE) et le Parlement rural européen (PRE) afin de faire des zones rurales les moteurs d'une Europe durable.

Guillaume Cros, rapporteur du CdR sur la réforme de la PAC

Chers collègues,

C'est un réel plaisir pour moi de participer à cette conférence en tant que rapporteur du Comité européen des régions sur la réforme de la PAC car parmi les nombreux défis identifiés pour la future politique agricole commune, celui d'un meilleur équilibre territorial est bien sûr au cœur des préoccupations de notre Comité.

1. Bilan de la situation actuelle dans le domaine de la politique de développement rural : évaluer les réalisations depuis Cork 2.0

Nous constatons avec inquiétude que les zones rurales sont en perte de vitesse par rapport aux zones urbaines et que la pauvreté y est plus marquée. Cet écart est d'autant plus inquiétant qu'il continue à se creuser, notamment sous l'effet de l'accélération qu'a connue le développement des grandes villes et des capitales. L'exode des populations rurales et surtout des jeunes est un problème majeur. Cette situation se traduit par un sentiment d'abandon dans beaucoup de zones rurales, qui accroît l'euroscpticisme dans ces territoires.

Force est de constater que la manière dont sont utilisés les fonds structurels actuellement accroît ces inégalités.

- La répartition inéquitable des aides du premier pilier de la PAC et la dérégulation des marchés agricoles renforcent la concentration de la production dans les zones plus intensives et accélèrent le processus de disparition des exploitations sur le reste du territoire.
- Malheureusement, la politique de développement rural compensatrice des disparités induites par les aides du premier pilier de la PAC, recherche à garantir l'attractivité des zones rurales, leur économie et leur développement. Moi, élu local, je vois quotidiennement que cette politique n'est pas encore parvenue à cet objectif, compte tenu de la faiblesse des fonds disponibles.
- Au-delà de la seule Politique Agricole Commune, l'étude du Comité européen des Régions sur le budget européen consacré aux zones rurales a prouvé son insuffisance au regard de l'importance des zones rurales en Europe. Plus inquiétant encore, il se réduit de manière significative par rapport à la période de programmation précédente. Il est ainsi passé de 32,6 % du budget des Fonds structurels (CFP 2007-2013) à 21,3 % au cours de l'actuelle période de programmation (CFP 2014-2020).
- C'est particulièrement vrai pour le Fond Européen de Développement Régional (FEDER) qui a été orienté par les gestionnaires des fonds européens de plus en plus vers le financement des zones urbaines en lien avec l'adoption d'un agenda urbain, ou qui en raison du taux élevé de cofinancement demandé n'est pas adapté aux territoires ruraux.

- Enfin alors que le dépeuplement rural –en particulier le mouvement des jeunes issus de zones rurales ou reculées vers les villes moyennes ou grandes– est un problème grave dans l’ensemble de l’Europe, il est également regrettable de constater que le Fonds social européen (FSE) pour la formation professionnelle peine à se déployer en zones rurales. Seuls 7 % du FSE sont consacrés aux zones rurales au cours de l’actuelle période de programmation, ce qui est notoirement insuffisant pour répondre au besoin de ces territoires.

La première déclaration de Cork, adoptée le 9 novembre 1996, réclamait à juste titre un «équilibre plus juste» entre zones rurales et zones urbaines en matière de dépenses publiques et d’investissements. Il est clair aujourd’hui qu’elle n’a pas pleinement rempli ses objectifs, faute d’engagements concrets. Pour le Comité européen des Régions, il est essentiel que la nouvelle déclaration de Cork 2.0 ne reste pas lettre morte. Pour cela il faut la doter d’un plan d’actions européen. La Commission doit donc proposer et mettre en place au plus vite des mesures concrètes sur la manière de mettre en œuvre le «test rural» de toutes les politiques de l’UE.

2. Perspectives pour l'après 2020

Or le cadre financier pluriannuel proposé par la Commission le 2 mai dernier ne donne pas, à ce stade, les garanties attendues par les autorités locales et régionales pour favoriser la cohésion sociale et territoriale. Le projet de Cadre Financier Pluriannuel prévoit d’allouer 330,724 Mds € à la PAC pour 2021-2027, correspondant à 26% du budget européen, contre 37% en 2014-2020. Avec un budget réduit de 28%, le deuxième pilier de la PAC, en faveur du développement rural, serait donc la principale victime des coupes budgétaires.

A cette nouvelle baisse de dotation financière pour le deuxième pilier de la PAC s'ajoute de nouvelles exigences pour les États membres qui auront l'obligation d'activer les outils de gestion des risques. Avec un taux de co-financement moindre à apporter et des conditions de déclenchement plus flexibles, nous craignons qu'une partie importante du budget disponible soit absorbée en pure perte dans des primes d'assurances qui bénéficient plus aux assurances qu'aux agriculteurs et coûtent cher au contribuable en cas de forte chute des prix, sans s'attaquer à leur volatilité.

Le Comité européen des Régions demande dès lors un renforcement du deuxième pilier de la PAC. Un deuxième pilier fort nous permettrait de soutenir: les circuits courts, l'innovation technique et l'innovation sociale pour des modes de production et de transformation durables et la restauration collective se fournissant en produits bio et locaux et la diversification de l'économie rurale.

Si nous plaignons pour un renforcement du deuxième pilier de la PAC, nous estimons que les besoins des territoires ruraux doivent être pris en compte dans toutes les politiques européennes comme mentionné dans la déclaration sur le développement rural adoptée à Cork en septembre 2016. Les besoins des zones rurales et intermédiaires, qui représentent plus de 90% du territoire et qui hébergent 58 % de sa population et 56 % de l'emploi de l'Union, dépassent largement ce que peuvent faire les 5% de budget européen consacré au deuxième pilier de la PAC.

Malheureusement dans ses propositions pour la future Politique de Cohésion, la Commission sacralise, une fois encore, un aménagement du territoire centré sur le développement des métropoles européennes, faisant fi des besoins majeurs des populations et des territoires ruraux. Nous pensons qu'il est nécessaire et urgent de développer un véritable axe territorial au sein du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) qui ne se limite pas à un axe urbain. Nous sommes également inquiets de la proposition de concentration thématique de la politique de cohésion sur les deux premiers objectifs, une Europe plus intelligente et une Europe plus verte, qui s'opèrera désormais au niveau national et plus au niveau régional et qui risque également de nuire à la prise en compte des problématiques rurales dans la politique de cohésion.

C'est pourquoi nous nous réjouissons du vote par le Parlement Européen d'une résolution le 3 octobre dernier qui appelle les institutions européennes à adopter un Agenda Rural Européen que nous appelions de nos vœux depuis de nombreuses années. Au-delà de la PAC, il est indispensable de diversifier les points d'entrée et d'insérer le rural dans toutes les politiques européennes. Pour le Comité européen des Régions, seule une approche intégrée des politiques publiques permettra de relever les défis économiques, environnementaux et sociaux de chaque territoire européen et plus particulièrement des zones rurales.

Le Comité européen des Régions plaide également en faveur d'une future politique agricole qui maintienne une relation directe avec le territoire rural à travers le rôle actif des régions de l'UE, qui jouent un rôle crucial dans la définition et la mise en œuvre des politiques agricoles et de développement rural au niveau local. Dans sa forme actuelle, la proposition législative tend à

marginaliser, voire à compromettre le rôle et l'autonomie des régions européennes dans la gestion de la PAC, en leur confiant la simple tâche de mettre en œuvre des mesures établies au niveau national. L'application d'un tel schéma d'organisation au FEADER risquerait de dissoudre la riche expérience de gestion acquise au fil des années dans de nombreuses régions européennes. Le Comité demande que le rôle clé joué par les régions européennes dans la gestion et la mise en œuvre de la PAC soit maintenu et renforcé. La simplification des procédures ne peut pas signifier une recentralisation des politiques.

En effet, si on leur en donne les moyens, les régions sont en capacité de contrebalancer les déséquilibres engendrées par des politiques européennes trop sectorielles. En Région Occitanie, nous avons lancé un seul appel à projet pour soutenir des plans d'actions intégrés en zones rurales grâce à l'approche LEADER et en zones urbaines avec les investissements territoriaux intégrés. Cet appel à projet commun a permis de coordonner et d'harmoniser un développement de tous les territoires. La prochaine programmation après 2020 doit permettre à tous les territoires de trouver des solutions locales adaptés à leur contexte pour que développements urbain, périurbain et rural se produisent en même temps.

Je vous remercie de votre attention.

Fin

[1479] mots

Administrateur chargé du dossier: Hélène Moraut

Direction/Unité du CdR: Commission NAT